



Droits pour tous

Toute personne a des droits. Le plus fondamental est le « droit d'avoir des droits », comme le disait Hannah Arendt dans le contexte des réfugiés juifs pendant la seconde guerre mondiale. Cela ne devrait pas être remis en question dans la mesure où la Suisse se réclame d'être un Etat de droit qui confère à chacun et à chacune des droits et des garanties de procédure.

Dans la réalité, cela ne va pas de soi – au contraire : la cohésion sociale diminue alors que la tendance à aborder les problèmes par des moyens répressifs augmente. Les droits fondamentaux sont de plus en plus mis sous pression. Celui ou celle qui fait valoir des principes constitutionnels récolte souvent de l'incompréhension. Le démantèlement des droits touche avant tout les personnes qui ne peuvent de toute façon que mal se défendre. La logique de la société des deux tiers a des effets sur la législation.

Ce phénomène est clairement perceptible dans le nouveau de l'asile et des étrangers. Il faut partir de l'idée que le niveau, de toute façon déjà bas, de l'Etat de droit va encore baisser dans la pratique malgré la possibilité qui existe de saisir les tribunaux. Les personnes sans passeport suisse sont toujours plus gé-



néralement soupçonnées et doivent compter être contrôlées et appréhendées sans motifs par la police. Les droits élémentaires comme celui à la liberté, celui à la protection contre les persécutions et celui au respect de la vie familiale n'apparaissent plus comme garantis.

La croissante désolidarisation de la société se retrouve également dans les diverses discussions sur l'abus des droits.

**« La Suisse c'est nous. »
droits fondamentaux
pour tous. mêmes droits
pour tous.
Manifestation le 16 juin
2007 à 13h30 à Berne**

Plus d'informations à la page 12

**Deuxièmes Etats
généraux de la
migration
page 3**

**Dossier:
pas d'extradition
vers la Turquie
pages 5 – 8**

**En souvenir
de Manfred Züfle
et de Mark Haldimann
pages 10 – 11**

Il faut toutefois voir dans quels contextes cette frappe rhétorique est relancée : maintenant, c'est à propos de la révision de l'assurance-invalidité. Mais, avant la votation sur le droit de l'asile et des étrangers, il était aussi largement question d'abus. Lorsque la discussion sur un droit se concentre sur les abus de ce droit, les personnes qui invoquent ce droit sont oubliées et le véritable motif de l'existence de ce droit est occulté. Et qui est atteint lorsqu'on parle d'un droit ? Les personnes touchées ne sont pas seulement celles qui abusent, mais toujours beaucoup d'autres. Pour pouvoir néanmoins maintenir la discussion sur les abus, il faut se mettre dans un état d'esprit particulier : les abus, ce sont toujours les autres. Les personnes qui évoquent l'abus de l'assurance-invalidité ou de l'aide sociale ne partent pas de l'idée qu'elles sont ou deviendront elles-mêmes invalides ou pauvres. Elles n'ont ainsi pas besoin de se demander longtemps ce que signifie concrètement une pratique juridique déterminée pour les personnes concernées ni si cette pra-

tique peut conduire à des cas de rigueur ou à des injustices.

Les principes de l'Etat de droit ne sauraient dépendre du fait qu'ils soient ou non susceptibles d'obtenir la majorité dans un domaine déterminé du droit. Car ce sont précisément les personnes qui sont en position de faiblesse dans le débat politique qui ont besoin de droits clairs et réalisables. Plus le climat politique et social du pays se durcit, plus cette remarque est valable. Si des droits fondamentaux sont démantelés dans une telle situation, c'est un peu la même chose que si l'on enlevait son parapluie à quelqu'un parce qu'il pleut plus fort. C'est pourquoi, précisément à l'heure actuelle, il n'est pas faux

de lutter pour les droits fondamentaux. Cette lutte en est même d'autant plus importante.

Viktor Györfy, avocat, président de l'association grundrechte.ch

Correctif

au sujet de notre article « Emission de radio sur le jubilé de Sosf » paru dans le Bulletin 1/07, page 2

L'émission de radio a pu être réalisée grâce à la collaboration d'*Erbil Ayse-Nesrin*. C'est pas erreur que nous avons indiqué le nom d'Emine Sariaslan.

Site commun

Sans-papiers on line

Grâce à la générosité d'une fondation, les centres d'accueil pour sans-papiers de Zurich, de Bâle, de Berne et du Tessin sont en train de planifier la création d'un site national sur les sans-papiers.

Il est prévu que ce site publie, sous une forme actualisée et facilement accessible, toutes les informations générales sur la situation juridique et concrète des sans-papiers en Suisse et donnent les indications nécessaires sur les centres d'accueil régionaux. Ce site prendra le relais de celui de la Coordination suisse des sans-papiers qui n'est plus à jour et que l'on trouve sous www.sans-papiers.ch.

grundrechte.ch

vormals Stiftung Archiv Schnüffelstaat Schweiz

**mehr
Datenschutz,
weniger
Schnüffelstaat.**

Werde Mitglied!

**Weil Grundrechte
eine starke Lobby
brauchen!**

2èmes Etats généraux de la migration

La campagne « sans nous, rien ne va plus » redémarre

En décembre 2005, les 1ers Etats généraux de la migration ont été un plein succès. Alors que la campagne pour le double référendum était en phase préparatoire, près de 200 personnes se sont rencontrées et ont pu établir de nouveaux contacts. Il est temps de renouveler l'expérience : les 2èmes Etats généraux sont prévus pour le 8 septembre.

Nous proposons des « Etats généraux » sur une journée. Compte tenu de l'expérience faite, nous pensons qu'il faut mettre davantage l'accent sur les échanges réciproques et sur la conception commune et la discussion de projets concrets. A ce stade, le groupe de préparation suggère de diviser la journée en quatre parties :

1. Echange d'expériences
2. Trois brefs exposés sur le cadre dans lequel nous agissons
3. Travaux de groupes
4. Réunion plénière

Documenter l'ampleur du mouvement

La première partie devrait servir à des échanges de vues sur des questions pratiques (lutte politique et sociale et résistance, diverses mesures d'accompagnement, services de consultation, etc.) pour permettre une évaluation de la situation actuelle des mouvements sociaux dans chaque canton et de dresser un bilan.

Contrairement à la dernière fois, cette première partie ne prendra pas la forme d'un long tour de table de présentations orales en plénum mais celle d'une exposition où chaque groupe participant présentera sa situation actuelle sur un panneau en mettant l'accent sur les formes d'action choisies. Les participant-e-s pourront passer d'un panneau à l'autre, s'informer et discuter.

En outre, chaque groupe ou organisation sera appelé à remplir un questionnaire sur quelques points importants (adresses de contact, nombre de membres s'il est connu, buts, activités, formes d'action). L'exposition ou au moins les questionnaires remplis devraient être ensuite transférés dans une documentation on line des multiples activités en faveur des droits des personnes migrantes en Suisse pour que les personnes ne pouvant pas participer aux Etats généraux puissent prendre connaissance des expériences réunies.

Ouvrir le cadre

Les trois exposés seront donnés avec une traduction simultanée allemand/français en guise d'introduction au travail en groupes. Ils devraient servir à définir le cadre dans lequel nous nous situons – et ouvrir ce cadre sur le plan thématique et géographique ainsi qu'au niveau des perspectives de nos actions. Les exposés prévus, d'une dizaine de minutes chacun, sont les suivants :

1. Rapports entre les droits des personnes migrantes et les droits sociaux
2. Migreuropa: les frontières de l'Europe et le rôle de la Suisse – Frontex

3. Horizons : une autre politique migratoire

Préparer une semaine d'actions variées...

La partie principale des Etats généraux sera consacrée à une activité de conception collective. Il s'agira en effet de définir des stratégies communes à court et moyen terme et de prévoir la réalisation d'actions communes pouvant être menées de manière centralisée ou décentralisée. Concrètement, il y aura des discussions dans les ateliers au sujet d'actions qui pourraient être organisées dans le cadre d'une semaine nationale d'action prévue en 2008 dans l'objectif plus lointain d'une « grève des personnes migrantes » à l'image de la journée de grève des femmes. Cette semaine d'action pourra comprendre des formes d'action les plus diverses (pétitions, stands, manifestations, expositions artistiques, concerts, etc.).

...et relier le réseau

La dernière partie permettra aux groupes de travail (des ateliers) de présenter leurs conclusions au plénum. Il s'agira en outre de discuter et de voter une résolution finale proposée par le groupe de préparation. Balthasar Glättli

Nous avons besoin d'aide!

Toutes les personnes qui désirent participer à la planification et à la préparation sont cordialement invitées aux séances. Il suffit de vous annoncer au secrétariat, sekretariat@sosf.ch



ORANIS OFFSET

**Grafik/Satz/Druck
Weiterverarbeitung**

Oranis Offset
Hohenbühlweg 4
7002 Chur

Fon: 081 252 45 92
Fax: 081 253 63 03
E-Mail: oranis@spin.ch

La protestation transfrontalière devient une tradition dans la zone des trois pays

Seulement les emplois les moins favorables

A la parution de la présente édition du Bulletin, les cheffes et chefs des gouvernements des Etats du G8 et leurs accompagnants auront quitté la station balnéaire de Heiligendamm au bord de la mer Baltique. Ce sommet a déjà donné lieu à d'amples protestations avant de se tenir – également dans la zone dite des trois pays.

Le 26 mai, la marche européenne partie de Genève a traversé la frontière entre la Suisse et l'Allemagne. Peu avant, nous nous sommes entretenus avec Walter Schlecht, participant à l'action badoise du sud « Droit de rester » qui a soutenu cette manifestation transfrontalière du côté allemand.

Sosf: Un des principaux points que l'on retrouve dans les protestations anti-G8 et dans les marches européennes porte le nom « Précarisation et migration ». Pour vous, ce n'est certainement pas un thème uniquement théorique.

Schlecht: Non, absolument pas. Chez nous, les réfugiés vivent la précarité au quotidien. Les requérants d'asile

sont d'abord soumis à l'interdiction de travailler pendant une année. Ensuite, et pour autant qu'ils trouvent un emploi, il n'y a pour eux que les jobs les moins favorables. Lorsqu'un réfugié trouve un travail, il ne peut pas commencer tout de suite. L'employeur doit d'abord prouver pendant les six premières semaines qu'il n'a pas pu recruter un ressortissant allemand ou européen pour l'emploi en question. En plus, selon la loi sur le travail des requérants d'asile, les réfugiés peuvent être contraints d'accepter un « travail d'utilité publique ». D'un point de vue pratique, cela signifie qu'ils doivent balayer les rues pour un Euro l'heure.

La Conférence des ministres de l'intérieur des Länder allemands a décidé d'une réglementation sur le droit de rester en novembre 2006. Comment se présente-t-elle et qui peut en bénéficier ?

La réglementation s'applique aux requérants d'asile et aux personnes tolérées – ces dernières étant les person-

nes qui n'ont pas pu être refoulées jusqu'ici. Les familles avec enfants doivent être là depuis six ans et les personnes seules depuis au moins huit ans. A Fribourg-en-Brigau, jusqu'en avril de cette année, seules 26 des 560 personnes entrant en ligne de compte ont pu bénéficier de cette possibilité. Une infime partie d'entre elles a pu trouver une occupation offrant quelques perspectives et un logement suffisamment grand. L'Etat contraint les réfugiés à des conditions de vie précaires, ce qui revient à leur refuser le droit de rester.

Pour les militant-e-s de Bade du sud, l'actuelle marche européenne n'est pas la première manifestation transfrontalière. Quelles sont vos expériences et vos attentes de la collaboration dans la zone des trois pays ?

La protestation transfrontalière est une tradition dans notre région. Déjà le mouvement antinucléaire des années 1970 avait agi au-delà des frontières - Kaiseraugst, Fessenheim et Wyhl en sont des mots-clés. Il en a été de même avec les marches de Pâques du mouvement pour la paix. A la « manif des trois pays » que nous avons organisée en juin 2002 avec des groupes suisses et français, c'était la première fois qu'il s'agissait du thème « Fuite et migration » au-delà des frontières. Une semaine d'action en 2005 devait avoir pour thème principal le système d'information de Schengen dont la centrale se trouve à Strasbourg. Les activités sur le côté français ont été interdites à l'époque. Avec les marches européennes, nous voulons montrer que la situation précaire des réfugiés et des immigrants relève du même type de démantèlement social que celui qui frappe les chômeurs par exemple. Il y a une évolution semblable dans toute l'Europe, ce qui justifie une protestation au niveau européen.

Europe de gauche en bas – mouvement pour l'asile en Bade du sud

Depuis 1993, il existe à Fribourg-en-Brigau la Südbadische Aktionsbündnis gegen Abschiebungen (SAGA), qui s'occupe avant tout de conseiller les réfugiés, de les aider dans leurs démarches avec les autorités, etc. En octobre 2005, la SAGA a lancé l'action « Droit de rester » qui revendique les droits des réfugiés et des immigrants par des actions et un travail de relations publiques.

SAGA - Südbadisches Aktionsbündnis gegen Abschiebungen c/o ADW, Postfach 5328, 79020 Freiburg, 0049-761-74 003

Aktion Bleiberecht, Adlerstrasse 12, D-79098 Freiburg, tél. 0049-761-20 88 408, info@aktionbleiberecht.de, www.aktionbleiberecht.de (en création)



Solidarité sans frontières

Juin 2007

Dossier 2007/02 – Turquie: la protection des réfugiés est en péril

La Suisse sape la Convention contre la torture

Il n'est pas nouveau que la Turquie persécute ses opposants encore des années après leur fuite à l'étranger. Ce qui est nouveau, c'est que le Conseil fédéral, apparemment dans le cadre de la « lutte antiterrorisme », entend positionner la Suisse au premier plan comme auxiliaire d'exécution des demandes turques d'extradition.

Pendant longtemps, la situation semblait claire : on parlait des demandes d'extradition de la Turquie en Suisse parce que des réfugiés reconnus en Suisse étaient arrêtés à l'étranger – sur la base d'un mandat d'arrêt abusif que les autorités turques avaient lancé par le biais d'Interpol. En Suisse, ces cas avaient ceci de scandaleux que l'Office fédéral de la justice avait en général connaissance de ces demandes de recherches et d'extradition mais se refusait obstinément d'en avertir concrètement les intéressés. La déclaration de R. Metzler, peu avant sa non réélection au Conseil fédéral en décembre 03, que cela ne se reproduirait plus est restée une promesse vide. Le cas de Dursun Güner – arrêté en Allemagne en mai de l'an dernier (voir encadré) – ne sera malheureusement guère le dernier de cette série.

Cependant, deux aspects étaient alors indiscutables : d'une part, que les intéressés étaient des victimes de persécutions politiques – et que, pour eux, la question de l'« abus du droit d'asile » ne se posait pas ; d'autre part, que la Turquie – malgré son rapprochement vers l'Union européenne – est restée un

pays répressif pratiquant au quotidien la torture et d'autres graves violations des droits humains. La sûreté de l'Etat a certes régulièrement qualifié le PKK et d'autres organisations d'« extrémistes ». En octobre 2003, elle s'est même permise l'insolence de transmettre à Pascal Couchepin, alors président de la Confédération, les « conclusions » du service secret turc MIT au sujet d'une rencontre de la conseillère fédérale Micheline Calmy Rey avec des « organisations hostiles à l'Etat ». Toutefois, la Suisse ne menait pas consciemment comme l'Allemagne une politique d'interdiction des organisations. Les réfugiés kurdes et turcs avaient chez nous comparativement de bonnes chances d'être reconnus ou au moins d'être mis au bénéfice d'une admission provisoire. L'extradition de réfugiés n'entraîne en principe pas en ligne de compte parce que la Turquie continuait de pratiquer la torture et parce qu'il y avait en outre le danger que des inculpés soient condamnés sur la base de témoignages obtenus sous la torture.

Depuis que le conseiller fédéral Christoph Blocher a rendu visite à la Turquie en octobre dernier, les choses se présentent autrement. Bien que la situation des droits humains ne se soit manifestement pas modifiée en Turquie, la position de la Suisse officielle a changé. Blocher ne s'est pas contenté d'annoncer devant les caméras la modification de la norme pénale antiracisme mais il a également promis une coopération dans les affaires d'extradition actuelles. A ce moment, l'Office fédéral de la justice avait déjà trouvé un moyen de contourner l'écueil de l'interdiction de la torture. Il suffirait que l'Etat tortion-

naire turc déclare formellement qu'il respecterait exceptionnellement les normes des conventions de protection des droits humains dans le cas particulier. Le Département fédéral des affaires étrangères de la conseillère Calmy Rey a donné sa bénédiction. Même le Tribunal fédéral s'est laissé mettre sous pression : Mehmet Esiyok pourra être extradé si la Turquie se déclare d'accord que l'ambassade suisse à Ankara suive son procès et puisse lui rendre visite en tout temps en son lieu de détention – sous réserve cependant encore de la future décision du Tribunal administratif fédéral sur l'asile. Il s'agirait de ne pas refuser de l'aide à un Etat devant « venir à bout d'une situation dramatique de guerre civile » pour ce seul motif lorsqu'il entend poursuivre pénalement des actes terroristes.

On peut certes se demander si cette nouvelle aide proposée par la Suisse à la Turquie ne relève pas plutôt du souci de préserver les intérêts économiques des investisseurs suisses dans le barrage Ilisu écologiquement désastreux et de l'industrie des avions civils Pilatus convertibles en engins militaires. En tous les cas, il est notable qu'avec sa nouvelle pratique en matière d'extradition, la Suisse s'adapte à la politique antiterroriste des pays « occidentaux ». Les membres d'organisations qui apparaissent sur les listes des Etats-Unis ou de l'Union européenne ne doivent obtenir ni l'asile ni une protection contre l'extradition en « occident ». L'interdiction absolue de la torture et d'autres normes fondamentales de protection du droit humanitaire sont ainsi absolument relativisées au point d'être vidées de leur sens véritable. H.Busch/B.Glättli

Dossier du
Bulletin 2/2007
de Solidarité sans
frontières
Neuengasse 8
3011 Berne
www.sosf.ch
sekretariat@sosf.ch
T 031 311 07 70
F 031 311 07 75
PC 30-13574-6

Erdogan Elmas

a été en détention de février 2006 à fin janvier 2007 à la suite d'une demande d'extradition. La Turquie lui reproche d'avoir participé au meurtre d'un policier en 1994, à l'âge de quinze ans, en tant que membre du DHKP-C. En 1996, il a fui en Suisse et a été admis provisoirement en 1999. La Turquie a une première fois demandé son extradition en 1998 déjà, mais l'Office fédéral de la justice (OFJ) a refusé cette demande parce que ce pays connaissait encore la peine de mort à cette époque. Par la suite, sur la foi d'une déclaration de garantie fournie par la Turquie, l'OFJ a autorisé l'extradition demandée une nouvelle fois au début 2006. A fin janvier, le Tribunal fédéral en a toutefois jugé autrement : il a refusé l'extradition – en particulier parce qu'Erdogan était encore mineur au moment des faits.

Dursun Güner

a été plus de huit mois en détention à Lörrach à la suite d'une demande d'extradition. En traversant la frontière à fin mai 2006, il est tombé dans le piège d'un mandat d'arrêt international lancé contre lui par la Turquie pour sa prétendue participation à trois assassinats dans les années 1979/80. L'OFJ connaissait certes l'existence de ce mandat d'arrêt mais avait omis d'avertir ce réfugié reconnu du danger encouru. Après des vérifications, le tribunal régional supérieur de Karlsruhe a infirmé le mandat d'arrêt le 8 février 2007 et a rejeté la demande turque. Il a considéré qu'on ne pouvait reconnaître l'existence de présomptions contre Güner dans aucun des trois cas.

Ali Biter

a été détenu en Suisse du juillet 2006 au mars 2007 suite à une demande d'extradition. Biter a déjà plusieurs années de prison à son actif en Turquie, mais avait été libéré en raison de son état de santé après une grève de la faim et de la soif. Il avait ensuite fui en Allemagne pour y demander l'asile. En 2006, les autorités allemandes l'avaient extradé en Suisse en raison d'un prétendu délit commis dans notre pays, mais la procédure avait été abandonnée faute de preuves. Biter a déposé une nouvelle demande d'asile, cette fois en Suisse, mais il n'a pas été libéré et est passé directement de la détention préventive où il se trouvait à une détention consécutive à une demande d'extradition de la Turquie: selon ce pays, il devrait passer encore 20 ans en prison. Sur la foi des déclarations de garantie fournies par la Turquie, l'OFJ

L'avocat Bosonnet à propos des d

« Nette violation de la Con

Sosf: Vous vous êtes occupés ou vous vous occupez de trois des procédures actuelles d'extradition. S'agit-il là de cas particuliers ?

Bosonnet: Non. Aujourd'hui, on remet sur le métier toute une série de demandes turques d'extradition en suspens depuis longtemps et ce n'est pas un hasard si le conseiller fédéral Blocher, lors de sa visite à Ankara en octobre dernier, ne s'est pas borné à discourir sur la norme pénale anti-racisme, mais a également donné les noms de personnes qui devraient être extradées. Lorsqu'une telle pression est exercée, il y a un grand danger que la politique se mette à prédominer sur la justice et sur le respect des droits fondamentaux et des droits humains.

Que faut-il penser des assurances données par la Turquie qui s'engage à traiter toutes les personnes conformément aux droits humains ? L'Office fédéral de la justice et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) les considèrent comme suffisantes.

La vraie question est : comment réagir face à un pays qui viole régulièrement les droits humains et qui, soudain, dans un cas particulier, déclare qu'il ne le fera pas ? Le rapporteur spécial des Nations unies chargé de la question de la torture, Manfred Nowak, a clairement dit que, dans de tels cas, aucun crédit ne doit être accordé à des assurances données. Le cas d'Esiyok est clair : membre du comité central du PKK, il était un porteur de secret et la Turquie a un intérêt manifeste à l'interroger au sujet de nombreuses actions et décisions du PKK. Plus l'intérêt politique est grand,

Les extraditions vers la Turquie ont violé la solidarité dans les cas de réfugiés t... arrêtés à l'étranger. Désormais, ce s... mêmes qui font tout ce qu'elles peu... vers la Turquie.

plus le danger est grand que les garanties données ne soient ensuite pas tenues.

Est-ce que les assurances sollicitées sont une spécialité suisse ?

Non, il s'agit d'une tendance que l'on trouve dans toute l'Europe. Mais la Suisse va encore plus loin que les autres pays européens. Dans tous les cas, elle a prérédigé en détail les déclarations de garantie exigées du pays demandeur. En outre, une grande partie des échanges de correspondance avec l'ambassade turque mais aussi entre l'Office fédéral de la justice et le DFAE relèvent du secret d'Etat. Or, plus on invoque souvent le secret d'Etat, plus il est vraisemblable que la décision repose surtout sur des motifs politiques. Car, s'il s'agissait de motifs juridiques, on pourrait en parler ouvertement.

Dans le cas d'Esiyok, le Tribunal fédéral a lui aussi considéré les déclarations de garantie comme admissibles mais il soumet encore l'extradition à l'exigence que la Turquie accepte un monitoring exercé par l'ambassade suisse à Ankara. L'ambassadeur doit avoir la possibilité de rendre visite en tout temps à Esiyok dans son lieu de détention. Que pensez-vous de cela ?

C'est tout simplement absurde ; l'ambassadeur ou un de ses employés ne peut pas du tout se rendre compte si le prisonnier a par exemple été frappé.

dernières procédures d'extradition

Convention contre la torture »

Toujours inquiété le mouvement de Kurdes ou kurdes vivant en Suisse et comment les autorités suisses elles-mêmes peuvent-elles extrader des personnes

Il y a maintes façons de le cacher. Il faut de l'imagination et un savoir spécialisé pour le déceler. En plus, l'ambassadeur n'a pas le temps d'aller régulièrement rendre visite au détenu. Même s'il découvre des traces de torture, l'employé de l'ambassade ne peut les constater qu'après coup et n'est pas en mesure d'empêcher la torture. Pour ce motif également, la déclaration de garantie n'est pas un instrument efficace pour éviter la torture.

Le Tribunal fédéral reconnaît que, dans les années 1990, la Turquie se trouvait dans une situation analogue à celle d'une guerre civile, où la torture relevait de la normalité. N'aurait-il alors pas dû aboutir à un tout autre résultat ?

En effet. On sait que jusqu'en 2002, la torture était monnaie courante dans les procès politiques. Cela veut dire que des déclarations obtenues à l'époque sous la torture ont encore des influences dans des procédures pénales et des procédures d'extradition actuellement en cours. Il s'agit d'une violation manifeste de la Convention contre la torture. Dans une décision concernant la Suisse, le Comité contre la torture (CAT) a clairement dit les choses : s'il est rendu vraisemblable que des déclarations obtenues sous la torture sont utilisées dans une procédure, l'Etat requérant, ici la Turquie, doit prouver qu'il n'y avait en fait pas eu de recours à la torture. Dans

le cas d'Esiyok, la Turquie ne mentionne qu'une seule personne, Z., ayant témoigné à charge contre Esiyok. La Turquie n'a toutefois pas fourni le moindre procès-verbal d'interrogatoire. En raison de la situation de torture systématique qu'a connue la Turquie, la Suisse aurait pour devoir de dire : vous devez nous communiquer ces procès-verbaux et même dans leur intégralité pour que nous puissions vérifier si le témoin avait été torturé ou non.

Vous avez parlé des intérêts politiques qui motivent cette nouvelle pratique suisse à l'égard des demandes d'extradition venant de la Turquie. Quels sont ces intérêts ?

On ne peut qu'émettre des suppositions sur les intérêts économiques de la Suisse – par exemple en ce qui concerne le barrage d'Ilisu. Pour avoir des preuves, il faudrait que le DFAE fasse connaître les documents relatifs à ses « intenses négociations ». Nous pouvons cependant au moins nommer le contexte politique dans lequel a lieu cette véritable décadence des normes de protection des droits fondamentaux et des droits humains. Et il s'agit de la politique anti-terrorisme après le 11 septembre 2001. Déjà 17 jours plus tard, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté une résolution (no 1373) qui demande aux Etats notamment « de veiller, conformément au droit international, à ce que les auteurs ou les organisateurs d'actes de terrorisme ou ceux qui facilitent de tels actes ne détournent pas à leur profit le statut de réfugié, et à ce que la revendication de motivations politiques ne soit pas considérée comme pouvant justifier le rejet de demandes d'extradition

de terroristes présumés ». Cette résolution du Conseil de sécurité a préparé le terrain au niveau international à la mise en vigueur de nouvelles règles sur l'extradition. Cela signifie finalement que les conceptions traditionnelles du droit international public et des droits humains ne devraient plus trouver application.

Que va-t-il se passer maintenant dans le cas d'Esiyok ?

La procédure d'asile est toujours pendante devant le Tribunal administratif fédéral. Ce que je peux dire, c'est que nous utiliserons tous les moyens juridiques pour empêcher l'extradition de Mehmet Esiyok et obtenir sa mise en liberté en Suisse.

a signalé début mars son accord avec l'extradition de Biter. Mais le tribunal régional supérieur de Bamberg s'est basé sur la jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'homme et a déclaré l'extradition illicite : d'une part, en retenant que le jugement turc condamnant Biter avait été rendu par un tribunal de sûreté de l'Etat comprenant un juge militaire et d'autre part, en considérant que l'état physique général de Biter, à la suite des atteintes causées par sa grève de la faim (syndrome de Wernicke-Korsakoff), rendait impossible son emprisonnement. Biter a été libéré de sa détention le lendemain et peut poursuivre sa procédure d'asile initiée en Allemagne.

Zeynep Yesil

a été en détention du 21 juin 2006 au 25 avril 2007 à la suite d'une demande d'extradition. La Turquie lui reproche d'avoir, en tant que membre du TKP/ML, cherché à obtenir une modification de la constitution en usant de violence et d'avoir notamment participé à cette fin à un enlèvement suivi d'un meurtre. Dans son cas également, la Turquie a fourni des déclarations préalables de garantie et a accepté un monitoring du procès par l'ambassade suisse. Le 25 avril 2007, le Tribunal pénal fédéral a accepté le recours de Yesil contre la décision de première instance de l'OFJ. Il a considéré que, dans sa demande d'extradition, la Turquie n'avait pas réussi à établir clairement que le TKP/ML-TIKKO était une organisation criminelle au sens du code pénal suisse et qu'elle n'était pas parvenue à dissiper les contradictions contenues dans les faits décrits. Le Tribunal pénal fédéral a cependant laissé indécise la question de savoir si un tribunal de sûreté de l'Etat comportant des juges militaires était habile à délivrer un mandat d'arrêt.

Défi de solidarité

« La grève de la faim de Mehmet Esiyok fait partie des situations les plus graves que je n'ai jamais vécues », déclare Rolf Zopfi d'augenau. En tant qu'assistant des avocats, il a pu rendre visite régulièrement au prisonnier dans sa détention consécutive à une demande d'extradition et discuter avec lui sans vitre de séparation. Le 1^{er} février 2007, Esiyok a entamé une grève de la faim après avoir reçu l'arrêt du Tribunal fédéral.

« Il faut s'imaginer ça », déclare Zopfi, « un homme qui a été toute sa vie actif en politique était en détention depuis décembre 2005 pour attendre et réduit au statut de simple objet. » Pour un détenu, la grève de la faim est la seule forme de protestation qui ait des effets à l'extérieur même si elle est difficile à faire passer en Suisse. « Le paradoxe de cette situation a été de mener une campagne politique tout en parlant des démarches juridiques à entreprendre alors qu'on aide le détenu à obliger le médecin de renoncer à des mesures pour sauver la vie. La mort d'Esiyok aurait eu

pour conséquence d'interrompre le travail juridique et politique. L'effet sur la société suisse aurait alors été minime. » Après 58 jours, Mehmet Esiyok a interrompu sa grève de la faim. Le Tribunal administratif fédéral n'a pas encore statué sur sa demande d'asile. Les avocats ont annoncé des démarches juridiques contre l'arrêt du Tribunal fédéral autorisant l'extradition.

Cependant, la campagne politique est difficile. Pour Zopfi, il est tout à fait compréhensible que le cas n'ait pas été dès le départ hautement prioritaire pour le PKK qu'Esiyok avait finalement quitté. Depuis l'arrêt du Tribunal fédéral, cette organisation milite toutefois fortement pour son ancien membre. Cela s'explique d'une part parce que cet arrêt est le premier en Suisse qui qualifie le PKK d'organisation terroriste et d'autre part parce que l'extradition d'un

ancien cadre vers la Turquie représenterait un danger considérable pour le PKK.

Il est important que la solidarité avec Mehmet Esiyok ne reste pas la seule affaire des organisations kurdes et turques en exil, d'autant plus que ces organisations ont perdu beaucoup de leur impact. Un engagement est ainsi demandé aux Suisses et aux Suissesses qui ne sont pas indifférent-e-s aux droits fondamentaux et aux droits humains. Rolf Zopfi: « Nous devons trouver un moyen de nous organiser – également dans la perspective des autres cas qui ne manqueront pas de se produire. »

Mehmet Esiyok

est en détention depuis qu'il est arrivé à l'aéroport de Zurich en décembre 2005 pour déposer une demande d'asile. Dans sa demande d'extradition, la Turquie a invoqué contre lui une trentaine d'accusations dont une seule a été considérée par l'OFJ comme suffisamment concrète : Esiyok, en qualité de membre du comité central du PKK, aurait ordonné l'assassinat d'un gardien de village. En première instance, l'OFJ a autorisé l'extradition après avoir reçu des déclarations de garantie de la Turquie comme dans le cas d'Erdogan. Sous réserve de la future décision du Tribunal administratif fédéral sur la demande d'asile d'Erdogan, le Tribunal fédéral a autorisé l'extradition à fin janvier 2007. Il a cependant exigé comme condition supplémentaire que la Turquie autorise un monitoring par l'ambassade suisse à Ankara. Cette déclaration de garantie supplémentaire n'a pas été fournie par le ministère turc de la justice, mais par l'ambassade après une prolongation de délai accordée à ces fins par l'OFJ. Le 2 mai, sur recours d'Esiyok, le Tribunal pénal fédéral a jugé que l'ambassade turque n'était pas compétente pour fournir la garantie exigée. Il a une nouvelle fois prolongé le délai pour l'obtention d'une déclaration du ministère. Au début février, Esiyok a entamé une grève de la faim qu'il n'a interrompue que deux mois plus tard – dans l'espoir que les nouvelles démarches de ses avocats empêcheront son extradition.

Kiosque

Sans-papiers

Niklaus, Pierre Alain/Schäppi, Hans (éd.): *Zukunft Schwarzarbeit? Jugendliche Sans-papiers in der Schweiz, Zurich (édition 8) 2007, 144 pages, Fr. 22.-*

« Les enfants sont effectivement là. Mais cela ne saurait signifier que l'on puisse renoncer à toute application des prescriptions de police des étrangers. » C'est ainsi que s'exprimait en 1992 le conseiller fédéral Arnold Koller. Le pouvoir de police des étrangers et les droits de l'enfant sont les pôles entre lesquels se situe le traitement réservé par la Suisse aux jeunes n'ayant pas de statut de séjour : des portraits de six jeunes gens complètent l'étude menée par la haute école du travail social de la HES du nord-ouest de la Suisse avec le centre d'accueil bâlois des sans-papiers.

Politique européenne de refoulement

Fekete, Liz: *They are Children Too. A study of Europe's deportation policies, Londres 2007, 70 pages (Din A 4), à commander à l'Institute of Race Relations, 2-6 Leake Street, London WC1X 9HS, UK, info@irr.org.uk*

Avec 150 cas à travers l'Europe, Fekete analyse le refoulement de personnes mineures et leur détention en vue du refoulement. Le résultat est une « histoire des deux Europe »: celle de la machinerie bureaucratique du refoulement et celle « des simples individus qui agissent avec courage, souvent contre les lois, et qui rappellent à leurs gouvernements la signification réelle de l'humanité et de la solidarité. »

Bündnis gegen Lager Berlin-Brandenburg: Ausreisezentrum Motard-

strasse. Systematische Ausgrenzung und Entrechtung, Berlin 2007, 46 pages, à commander au Bündnis gegen Lager, c/o FFM, Mehringhof, Gneisenaustr. 2a, D-10961 Berlin, buendnis_gegen_lager@riseup.net Les requérants d'asile déboutés qui ne peuvent pas être refoulés faute de papiers sont menacés en Allemagne par un placement dans un des « centres de départ » mis en place, selon la loi, pour encourager le départ volontaire « avec une prise en charge et une assistance allant dans ce sens ». Le livre présente l'alternative allemande des « centres de rigueur » dans le contexte du « transfert » dans la politique d'asile en Europe.

Sexisme et racisme

Nouvelles Questions Féministes, Nos 1 et 3/2006, Lausanne (édition antipodes), chacun de 165 pages, Fr. 28.- le numéro plus le port, Abonnement: Fr. 70.- y compris les frais de port (à commander au Secrétariat de rédaction NQF, Laboratoire interuniversitaire en Etudes Genre, Université de Lausanne, ISCM – Anthropole, 1015 Lausanne, info-liege@unil.ch, www.unil.ch/liege/nqf)

NQF ne s'occupe pas seulement de la relation théorique du féminisme et de l'antiracisme mais aussi de questions de politique pratique : les auteures relèvent ainsi que la politique officielle a abusé des droits de la femme dans la mise en œuvre de la loi discriminatrice française contre le port du voile et que les mariages forcés aux Etats-Unis sont considérés comme un comportement inadapté de nature individuelle chez les Blancs et de nature culturelle chez les Noirs et les immigrés. Une vision autre bienvenue dans le débat actuel sur l'intégration.

Droits humains vs droit des étrangers

Spescha, Marc: Migrationsabwehr im Focus der Menschenrechte, Lachen (Dike-Verlag) 2007, 200 pages, Fr. 52.- (en librairie ou à commander à Dike-Verlag, Postf., 8853 Lachen, auslieferung@dike.ch)

Les textes de Spescha ne s'adressent pas seulement aux juristes mais aussi à toutes les personnes qui s'intéressent à la politique migratoire. Thèmes traités : regroupement familial et droit de rester, dangers structurels pour les immigrant-e-s, campagnes populistes mettant en avant les « actes criminels liés à la migration », intégration etc. Un appel réussi à la défense des droits fondamentaux et des droits humains.

Reprendre son histoire personnelle

Brühlmann-Jecklin, Erica: Das Schweizerkreuz nicht mehr ertragen: Die Flüeli-Ranft-Flüchtlinge und ihre VersteckerInnen im Jubeljahr 1991, Bâle (édition Nussbaum) 1994, 200 pages

Le 2 mai 1991, la police a donné l'assaut à une conférence de presse qui avait lieu dans une maison de l'Eglise catholique et a arrêté les réfugiés kurdes présents. Le groupe de solidarité Flüeli-Ranft les avait cachés depuis le mois de février. Brühlmann-Jecklin a fait le portrait des réfugiés et des personnes qui les avaient cachés. Le refoulement dit du Flüeli-Ranft est devenu un événement marquant du mouvement pour l'asile. Lire ou relire le livre d'Erica Brühlmann-Jecklin peut intéresser aussi bien les anciens militants que les plus jeunes. Les membres de Sosf reçoivent ce livre contre paiement des frais de port au secrétariat.



En souvenir de Manfred Züfle

« Je suis membre du comité de Solidarité sans frontières et j'ai écrit récemment le livre 'Die Fremdmacher' avec Anni Lanz à l'occasion du jubilé de cette association », relève Manfred Züfle dans sa petite biographie sur son site remanié www.zuefle.ch. Il nous l'avait annoncé avec fierté le 27 février en se réjouissant des réactions d'approbation. Alors que son nouveau site était encore en phase de création, Manfred s'est senti mal. Il a dû être hospitalisé et est décédé le 29 mars.

L'enthousiasme de Manfred ne portait pas tant sur les affaires administratives de l'association que sur les discussions de fond, comme par exemple lors de la dernière retraite de Solidarité sans frontières. Il répétait souvent que ces discussions étaient productives, qu'il avait beaucoup d'estime pour le travail du secrétariat de Sosf et qu'il était toujours volontiers prêt à participer à son activité de relations publiques. Profondément convaincu que la politique d'exclusion des « faiseurs d'étrangers » est

un problème fondamental de société, il était toujours disposé à engager pleinement ses forces et son savoir contre cette politique. Même lorsqu'il était en pleine création littéraire, il était toujours d'accord quand nous lui demandions un texte. Lorsqu'est apparue l'idée d'un livre pour les 20 ans de Solidarité sans frontières, il a immédiatement accepté avec enthousiasme d'y collaborer. Bien qu'il ait été alors entièrement occupé par son roman « Die Krebse », il s'est consacré avec tout son attachement intellectuel et émotionnel à la préparation de ce livre.

Il n'a pas écrit rapidement ses « insertions ». Il s'est battu avec difficulté jusqu'à ce que ses textes lui conviennent. Après avoir investi toutes ses forces dans ce projet de livre, il est tombé gravement malade à peine avait-il rédigé sa dernière « insertion ». Ce n'était plus le cancer, qu'il avait pu maîtriser après de longues thérapies, mais une

apoplexie cérébrale. Il a fallu à nouveau plusieurs mois à l'hôpital puis dans une clinique de convalescence. Après bien des efforts, il a retrouvé l'usage de la parole. A cette époque, les éditions Pano de Zurich préparaient la publication de son recueil de poésie « Apokalypse und später » promis à un très grand succès. Alors qu'il était à nouveau à l'hôpital pour une jaunisse, il a accepté, affaibli mais enthousiaste, les nombreuses invitations à lire les poèmes de son recueil.

Manfred avait encore une autre qualité très importante dans l'engagement d'une minorité d'opposition. Il suivait attentivement les développements politiques et se trouvait certes souvent déprimé par la politique quotidienne d'exclusion et de mépris des principes constitutionnels, mais il a toujours cru sans réserve à la force de résistance comme celle de Solidarité sans frontières et n'a jamais douté des capacités des personnes s'engageant dans l'opposition. Cette confiance sans limites nous a donné des forces et nous a stimulés à prendre davantage de risques. Il disait clairement les choses : « l'opposition contre le faisage stratégique et systématique d'étrangers au nom d'un peuple recomposé doit être une opposition radicale ».

Anni Lanz

En souvenir de Mark Haldimann

Nous avons l'immense tristesse d'annoncer à ses lecteurs le décès de Mark Haldimann survenu le 18 avril 2007.

Né le 24 octobre 1954, Mark a grandi à Neuchâtel, puis a habité à Bienne depuis 1974. Militant infatigable de nombreuses causes, il a lutté contre la société d'exploitation, avec la conviction que toutes les dominations sont inextricablement mêlées, que les émancipations sont à égalité et indissolublement liées. Il s'est engagé presque partout où la gauche extraparlamentaire était active.

Comme Mark l'écrivait : « Une lutte, quelle qu'elle soit, est une entreprise de longue haleine. Pour qu'elle soit victorieuse. Il faut faire en sorte qu'elle s'inscrive dans notre quotidien ». C'est

ainsi qu'il a participé à la création d'une imprimerie coopérative et de communautés d'habitation, qu'il s'est beaucoup investi dans le Centre autonome de jeunesse. Il a aussi beaucoup agi, partagé et vécu avec sa compagne Mariann.

Militant de l'Organisation socialiste libertaire, sa capacité d'intervenir, d'animer et d'orienter étaient largement reconnues. Il s'est toujours montré prêt à aider les autres à se défendre contre l'Etat, contre le patriarcat et contre le capital.

Mark s'était engagé depuis quelques années aux côtés des personnes sans-papiers, que ce soit dans le collectif bernois, dans la coordination nationale ou dans le soutien et l'aide à des cas individuels.

Ce brusque décès nous touche à plusieurs titres et nous nous joignons à la



douleur des proches de Mark. Son engagement éclairera nos luttes à venir.

Christophe Tafelmacher

Nouveau corporate design recherché pour Sosf

Solidarité sans frontières, respectivement les associations qui l'ont précédées ont atteint l'âge de 20 ans l'an dernier (Sosf existe sous ce nom depuis 2000). Nous souhaitons marquer encore cet anniversaire en créant un nouveau corporate design (CD) conçu par des professionnels. Nous avons nous-mêmes fait notre logo actuel de manière artisanale (sauf la maquette du Bulletin !). Le nouveau CD ne doit pas forcément être d'avant-garde mais il faut qu'il ne se démode pas pour que nous puissions encore l'utiliser dans quelques années. L'idée est de garder voire d'adapter l'image des deux petits personnages.

Comme notre association n'est pas très grande et dispose de moyens limités pour financer un nouveau CD, nous avons décidé de lancer un concours. Nous espérons que la conception d'un CD entier puisse être un défi passionnant pour celles et ceux qui participeront au concours et représenter une expérience professionnelle intéressante pour de jeunes entreprises ou de jeunes graphistes malgré le gain modeste proposé.

Le concours est ouvert aux agences de publicité et aux ateliers de graphisme, mais aussi à toute personne intéressée. Pour y participer, il suffit de déposer un choix des projets dont nous avons besoin. La présence au briefing oral n'est pas obligatoire. Le gagnant ou la gagnante du premier prix (600 francs) devra finaliser les projets manquants pour 1'400 francs en plus.

Inscriptions jusqu'au 19 juin 2007. Détails du concours sur www.sosf.ch

A vos agendas

la
Suisse
c'est
nous

grande
MANIFESTATION
nationale

Samedi, 16 juin 2007,
Journée des réfugié-e-s
Waisenhausplatz Berne
13h30

Mêmes droits pour tous.
Droits fondamentaux pour tous.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »
Article 1er de la Déclaration universelle des droits de l'homme

La migration est aujourd'hui un des plus grands défis auquel nous avons à faire face. Nous devons le relever en utilisant toute la diversité de nos ressources. L'exclusion et la politique du bouc émissaire doivent faire place au respect mutuel, à l'égalité des droits pour toutes et tous.

L'idéologie raciste conduit inévitablement à un démantèlement social aveugle et à un Etat autoritaire. La politique xénophobe profite à certain-e-s de nos compatriotes. Ils et elles exploitent les personnes au statut de séjour précaire ou sans-papiers et ne veulent surtout pas donner accès aux droits démocratiques fondamentaux à ceux et celles qu'ils exploitent.

Le droit à la participation politique est nié à des habitant-e-s de ce pays alors qu'ils/elles payent des impôts et toutes les charges sociales. **Le droit au mariage** n'est pas respecté. Dans la tradition des «Schweizermacher» (faiseurs de Suisses), les étrangères et étrangers sont confronté-e-s à une méfiance de principe. **Le droit à l'alimentation** est remis en question par certains milieux de droite qui espèrent ainsi faire pression sur des requérant-e-s d'asile débouté-e-s. **Le droit à une vie de famille** n'est pas respecté. Au lieu de favoriser l'intégration, certains agitateurs veulent revenir au Moyen Age en exigeant la coresponsabilité pénale familiale. **Le droit d'être protégé contre la persécution** est lui aussi foulé aux pieds : des réfugiés sont parfois expulsés ou extradés vers des pays qui pratiquent la torture.

Nous exigeons les mêmes droits fondamentaux pour tous les êtres humains.

la suisse, c'est nous.

La Suisse, c'est nous tous qui vivons en Suisse, indépendamment de notre origine, de notre passeport et de notre statut de séjour. Nous nous opposons aux populistes et continuons de lutter pour les droits fondamentaux de chacune et de chacun. C'est ensemble que nous construirons cette société.

ensemble, nous sommes forts.

appel traduit
en diverses langues:
www.sansnous.ch

Nous vous serions reconnaissants de nous signaler vos changements d'adresse sans tarder: vous nous permettrez ainsi d'économiser des frais postaux importants.

impresum

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition: 5200 A / 1000 F

Affirmés : 3252 A / 693 F

Composition/Graphisme:
ComTex, 3414 Oberburg

Impression: Oranis Offset, Coire

Expédition: Toleranz95, Coire

Rédaction: Heiner Busch, Balthasar Glättli,
Manuela Reimann Graf

Traductions: Olivier von Allmen

Lectorat: Sosf

Photos: Niklaus Stauss (p. 10),
Balthasar Glättli

Délai rédactionnel pour le prochain numéro:
20 juillet 2007

Nous nous réservons le droit d'abrégier le
courrier des lecteurs

Cotisation 2007, abo inclus:
salariés 60.- / couples 90.- /
non-salariés 30.- / organisations 100.-

Abonnement: abonnés individuels 25.- /
abonnement organisations 45.-

Editrice: Solidarité sans frontières,
Neuengasse 8, 3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)

Tél.: 031 311 07 70

Fax: 031 311 07 75

e-mail: sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch

CP: 30-13574-6